

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/057

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

06/12/21

Date d’Affichage

20/12/21

Objet de la Délibération

Signature d’une promesse de bail
emphytéotique avec Réservoir sun.

L’ an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

Absents : M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme DASSENOY

Monsieur le Maire informe l’assemblée du projet d’installation d’ombrières photovoltaïques en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la plaine des sports Christian Jumel, abri photovoltaïque type pergola.

Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et permettra par ailleurs d’assurer une couverture supplémentaire des vestiaires et un abri aux parents des joueurs et spectateurs.

Pour ce faire, il propose de mettre à disposition de la société RESERVOIR SUN, société ayant pour activité principale la production d’électricité, une partie de la parcelle E115 en signant une promesse de bail emphytéotique sur une durée de 30 ans. Toutefois, la promesse est consentie sous les conditions suspensives que le projet présenté par le bénéficiaire obtienne la faisabilité technique et financière.

La société RESERVOIR SUN se chargerait de l’implantation, de l’exploitation et de l’entretien des panneaux photovoltaïques moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l’unanimité des membres présents :

- d’autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique d’une durée de 30 ans avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d’ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby sur la plaine des sports Christian Jumel,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

